

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA MOLIERE**

Nombre de conseillers : **Date de convocation** : Mardi 19 juin 2019

En exercice : 33
Présents : 20
Pouvoirs : 11
Absents : 2
Votants : 31

Le **lundi 24 juin 2019 à 19 heures**, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

Présents : Monsieur Eric BERLIVET, Monsieur Alain SOWA, Monsieur Gilles REYNAUD, Madame Roseline CHAMBEFORT, Madame Christine KONICKI, Monsieur Eric KUCZAL, Madame Virginie FONTANEY, Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Madame Louise DEFOUR, Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Mireille FAURE, Madame Maud GAJDA, Madame Jeanine MAGAND, Monsieur Jean SKORA, Monsieur Bernard FONTANEY, Madame Marie-Claude FERRATON, Monsieur Olivier BROUILLOUX, Madame Pierrette GRANGE, Madame Hélène FAVARD, Monsieur Ivan CHATEL, Madame Carla CHAMBON.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Annick FAY par Monsieur Eric BERLIVET, Monsieur Didier RICHARD par Monsieur Bernard FONTANEY, Monsieur Bernard FAURE par Monsieur Alain SOWA, Monsieur Guillaume MICHERON par Monsieur Sébastien BROSSARD, par Madame Suzanne AYEL par Madame Roseline CHAMBEFORT, Monsieur Jean SKORA par Madame Jeanine MAGAND, Madame Fanny PESTANA DOS SANTOS par Madame Virginie FONTANEY, Madame Audrey CHABOT par Madame Christine KONICKI, Monsieur Sébastien FROMM par Madame Louise DEFOUR, Monsieur Fabrice RENAUDIER par Madame Hélène FAVARD, Monsieur Olivier ALLIRAND par Monsieur Eric KUCZAL.

Absents : Laurent FABRE, Lucie STEFAN

Secrétaire de la séance : Gilles REYNAUD

Délibération n° DEL-2019-06-054

Thème : Domaines de compétences par thèmes

Sous-Thème : Culture

Objet : **avenant 1 au projet d'établissement du centre musical municipal**

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé lors de la séance du 21 mars 2015 le projet d'établissement, référencé sous le numéro de délibération DEL-2019-03-032, et le règlement du Centre Musical Municipal numéroté sous le numéro de délibération DEL-2015-03-034.

Lors du Conseil d'établissement du 8 avril 2019 certains changements ont été actés, aujourd'hui, il convient donc d'amender voire compléter certaines rubriques.

- **Appartenance à un réseau et partenariats**

Le Centre Musical Municipal de ROCHE LA MOLIERE est subventionné par le DÉPARTEMENT de la LOIRE.

Pour atteindre ces objectifs, la pédagogie, la diffusion, la création, la recherche et l'action culturelle sont étroitement liées. Le Centre Musical Municipal s'implique donc dans un réseau éducatif et artistique en partenariat avec :

- Les Services Municipaux de la Ville de Roche la Molière.

- Les « Amis du C2M » est-chargé de la gestion des échanges et jumelages internationaux de l'établissement.
- L'Harmonie des Mineurs de Roche la Molière.
- Le Département de la Loire.
- Le collège Louis Grüner.
- Les structures et établissements artistiques de Sao Bras de Alportel au Portugal.
- L'Académie des Arts et de la Culture de Lougansk en Ukraine.
- La Fédération des Sociétés Musicales de la Loire.
- Daniel Kawka, parrain et directeur artistique de l'Ensemble Orchestral Contemporain.
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint- Etienne.
- Différentes associations rouchonnes.

Dans le règlement intérieur/pédagogique

- III conditions d'admission

A l'article 1- Inscriptions (cours individuels) il est proposé de rajouter ; les élèves adultes extérieurs pourront perdre leur place en cours individuel en cas de forte demande s'ils ne participent pas à une pratique collective dans l'établissement.

A l'article 4 - Règlement des cotisations, il est proposé de modifier l'alinéa 3 Toute année commencée est due en entier sauf ; en cas de déménagement, de maladie ou de situation justifiée et validée par le directeur.

- Modifications de l'avenant 3 les disciplines enseignées et CURSUS des études.

ATELIERS :

- o Musiques Actuelles
- o Atelier de technique vocale pour adultes.
- o Atelier de technique vocale pour adolescents.
- o Atelier de technique vocale pour enfants.
- o Les Ateliers instrumentaux (durée pour 3 élèves : ¾ d'heure et pour 4 à 6 élèves : 1 heure)

PRATIQUES COLLECTIVES :

- L'Orchestre municipal FIL'HARMONIE (OCRM et HMR réunis)
- L'Harmonie des Mineurs (ensemble rattaché sous convention)
- L'Orchestre de Chambre OCRM
- L'Orchestre FIL'HARMONIE junior (regroupant les niveaux « premiers pas à l'orchestre », débutant et initiés).
- L'Ensemble d'Accordéons « AccRocheNotes »
- Les Ensembles de Guitares « Manouche Band » et « Argutie »
- La Chorale pour enfants (intégrée aux cours de FM)
- Le Chœur pour adultes
- La chorale Entre-Temps
- Différents ensembles instrumentaux

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces modifications.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

Roche la Molière le 25 juin 2019,

Transmission en Préfecture le 26 juin 2019

Le Maire

Affichage le 27 juin 2019

Eric BERLIVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201899-20190624-DEL-2019-06-054-D E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019